



Soins ambulatoires sous contrainte infondée

Par **Alexisdelyon**, le **26/07/2023** à **20:51**

Bonjour,

Il y a un an quasiment jour pour jour, j'ai été hospitalisé en psychiatrie.

Au premier entretien d'admission, j'étais consentant (sans trouble à l'ordre public ou menaces en vers quiconque dont moi).

Quelques minutes après, j'ai eu un deuxième entretien d'admission où les "hommes en noir" sont arrivés et le même médecin m'a dit que j'étais hospitalisé sous contrainte HDT.

Comment faire valoir ma bonne foi pour lever cette contrainte que mon médecin psychiatre actuel refuse catégoriquement de lever ?

En vous remerciant par avance,

Par **jodelariege**, le **26/07/2023** à **21:36**

bonjour

vous pouvez suivre la procédure ci dessous

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R42286>

Par **Visiteur**, le **26/07/2023** à **21:37**

BONJOUR.

Il est envisageable de faire appel à un autre médecin psychiatre pour obtenir un second avis. Si ce dernier estime que votre état de santé ne justifie pas une hospitalisation sans consentement, il peut rédiger un certificat médical en ce sens.

Vu sous l'angle juridique, ensuite, vous pourriez saisir le juge des libertés et de la détention en lui adressant un courrier dans lequel vous exposez votre situation et demandez la levée de la contrainte HDT. Il est recommandé de joindre à ce courrier le certificat médical du second

psychiatre.
A lui de trancher.

Par **Alexisdelyon**, le **26/07/2023** à **21:51**

Merci pour votre retour rapide, en effet le JLD suit systématiquement l'avis du médecin pour éviter toutes responsabilités.

Je m'oriente donc vers un second médecin dans le privé afin de prouver que l'administration hospitalière publique a tort.

Merci encore.

Par **Visiteur**, le **26/07/2023** à **21:57**

Je vous souhaite la meilleure évolution possible.